

**Commune d'Ixelles**  
Service de l'Urbanisme  
**Madame Laetitia Van Dam**  
**Secrétaire Administrative de**  
**l'Aménagement du territoire**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/08/2024

**N/Réf. :** IXL20695\_729\_PU  
**Gest. :** GM  
**V/Réf. :** CIT/URB/AS/PU2023/394-278/33  
**Corr:** Gauthier Loundja Okandjo  
**NOVA :** 09/AFD/1917276

**IXELLES. Rue Simonis 33. Rehausser et transformer un bâtiment affecté en galerie d'art vers une galerie d'art avec 3 logements aux étages.**

### Avis de la CRMS

Madame La Secrétaire,

En réponse à votre courrier du 01/08/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 21/08/2024, concernant la demande sous rubrique.

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de la maison personnelle (avec atelier) du sculpteur A. Crick, classée comme monument et située au n°64 de la rue Simonis. Il est en outre entouré de deux biens inscrits à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour mémoire, en janvier 2024, la CRMS a déjà émis un avis sur une première version du projet dans lequel elle acceptait le principe de la rehausse ([IXL20695\\_719\\_PU Simonis 33.pdf](#) ([crms.brussels](#))). À cette



occasion, elle demandait cependant de revoir le dessin et la qualité de composition de la rehausse en façade avant, afin de s'intégrer plus finement et subtilement dans le contexte néoclassique et éclectique du quartier.

La nouvelle mouture du projet répond à cette demande et présente, en ce qui concerne la rehausse, une belle évolution répondant aux orientations formulées dans l'avis de la CRMS.

Dès lors, la CRMS émet un avis favorable sur le projet et formule quelques recommandations pour en améliorer certains aspects:



*Ancienne et nouvelle version du projet – extr. de la demande*

- La CRMS préconise de respecter le principe de la hiérarchie de la façade et de la dégressivité des dimensions des baies de fenêtres. Les proportions des baies du +3 sont en effet hors d'échelle par rapport aux autres niveaux.
- La façade gagnerait en cohérence et en lisibilité par le remplacement des châssis du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage par des modèles qualitatifs présentant des divisions plus simples (sans petit-bois)

Veillez agréer, Madame La Secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [mleclef@urban.brussels](mailto:mleclef@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [pu@ixelles.brussels](mailto:pu@ixelles.brussels) ; [amenagementterritoire@ixelles.brussels](mailto:amenagementterritoire@ixelles.brussels)